



REPUBLIQUE D'HAITI

**MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS (MTPTC)
UNITÉ CENTRALE D'EXÉCUTION(UCE)**

**PROJET DE CONNECTIVITE DU TRANSPORT AERIEN DANS LA REGION DES CARAIBES-HAITI
(CATCOP)
(P170907)**

**PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
(PEES)**

DRAFT

Version décembre 2019

PLAN D'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

1. Le Gouvernement de la République d'Haïti (GdH) va mettre en œuvre le Projet de connectivité du transport aérien dans la région des Caraïbes – Haïti (**le Projet**) par le biais de l'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC). La Banque Mondiale (ci-après la **Banque**) accepte de financer ledit projet.
2. L'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du MTPTC mettra en place des mesures et actions concrètes pour que le projet soit mis en œuvre conformément aux normes environnementales et sociales (**NES**). Dans ce cas, « l'Unité Centrale d'Exécution » peut faire référence à l'UCE même ou à toute autre entité mandatée par l'UCE dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée (MDOD). Ce Plan d'engagement environnemental et social (**PEES**) énonce des mesures et actions importantes, tout document ou plan spécifique, ainsi que le calendrier pour chacun d'eux.
3. L'UCE respectera également les dispositions de tout autre document Environnemental et Social requis par les NES et auquel il est fait référence dans le présent PEES, tels que le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et ceci, dans les délais spécifiés dans ces documents.
4. Le GdH est responsable du respect de toutes les exigences du PEES même lorsque la mise en œuvre de mesures et d'actions spécifiques est réalisée par l'UCE.
5. La mise en œuvre des mesures et actions matérielles définies dans le présent plan, des mesures de soutien et du suivi, sera notifiée à la Banque, comme l'exigent le plan et les conditions de l'accord juridique. La Banque suivra aussi et évaluera les progrès et l'achèvement des mesures et actions matérielles tout au long de la mise en œuvre du projet.
6. Comme convenu par la Banque, le présent PEES peut être révisé de temps à autre pendant la mise en œuvre du projet, afin de le mieux adapter aux modifications et aux circonstances imprévues du projet ou en réponse à l'évaluation de la performance du projet réalisée en vertu du PEES lui-même. Dans de telles circonstances, le GdH acceptera les modifications en accord avec la Banque et mettra à jour le PEES pour qu'il en soit tenu compte. L'accord sur les modifications à apporter au PEES sera consigné par le biais d'un échange de lettres signées entre la Banque et le GdH ou le MTPTC qui le représente. Le GdH ou son Ministère délégué divulgueront rapidement le PEES mis à jour.
7. Lorsque des changements, des circonstances imprévues ou des performances du projet entraînent une modification des risques et des impacts au cours de la mise en œuvre du projet, l'Etat haïtien fournira des fonds supplémentaires, le cas échéant, pour la mise en œuvre d'actions et de mesures visant à réduire ces risques et impacts, tels que les impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité, l'afflux de main-d'œuvre, la violence sexiste.

Projet de Connectivité du Transport aérien dans la Région des Caraïbes – Haïti (CATCOP) Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)		
MESURES ET ACTIONS	CALENDRIER	ENTITÉ / AUTORITÉ RESPONSABLE
SUIVI ET RAPPORTS DU PEES		
A RAPPORTS REGULIERS Préparer et soumettre régulièrement à la Banque mondiale des rapports de suivi sur la performance environnementale, sociale, en matière de santé et de sécurité du projet, y compris, mais sans s'y limiter, la mise en œuvre du PEES, l'état d'avancement de la préparation et la mise en œuvre des documents de sauvegardes Environnementale et Sociale requis dans le cadre du PEES, les activités d'engagement des parties prenantes, le fonctionnement des mécanismes de règlement des plaintes.	Rapports semestriels, en coordination avec le rapport sur l'état d'avancement et les résultats (ISR) du Projet.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE.
B NOTIFICATION D'INCIDENTS ET D'ACCIDENTS Notifier la Banque mondiale sans délai de tout incident ou accident en lien avec le Projet ou est susceptible d'avoir de graves conséquences sur l'environnement, les communautés touchées, le public ou le personnel (à titre indicatif, des accidents mortels liés au Projet ou toute allégation de violence basée sur le genre en rapport avec le Projet). Fournir des détails suffisants sur l'incident ou l'accident, en indiquant les mesures prises sans délai pour y faire face et en incluant les informations mises à disposition par tout fournisseur ou prestataire et par l'entité de supervision, le cas échéant.	Rapidement, et au plus tard 48 heures, après avoir pris connaissance de l'incident ou de l'accident.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE.
C RAPPORTS MENSUELS DES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES Transmettre à la Banque les rapports de suivi mensuels des fournisseurs et prestataires incluant les aspects de sauvegardes Environnementales et Sociales à la demande de la Banque mondiale.	Sur demande de la Banque.	Coordonnateur de l'UCE.
NES 1 : ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES ET EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX		
1.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE Établir et maintenir une structure organisationnelle qui comprend un chargé de projet, un spécialiste en sauvegarde environnementale et un spécialiste en sauvegarde sociale. Cette structure pourra être renforcée par d'autres spécialistes, selon les activités prévues, pour appuyer la gestion des risques environnementaux et sociaux.	Avant l'approbation du Projet par la Banque.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE, et l'appui d'autres consultants engagés par le Projet si nécessaire.

Projet de Connectivité du Transport aérien dans la Région des Caraïbes – Haïti (CATCOP)
Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)

MESURES ET ACTIONS	CALENDRIER	ENTITÉ / AUTORITÉ RESPONSABLE
<p>1.2 ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE Mettre à jour et adopter l'évaluation environnementale et sociale préparée pour le projet et mettre en œuvre ses mesures d'atténuation de manière acceptable pour la Banque mondiale.</p>	<p>Une évaluation préliminaire est incluse dans le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). Celle-ci sera approfondie dans les Plans de Gestion Environnementale et sociale (PGES) (un PGES pour chaque site) et les mesures d'atténuations seront aussi détaillées dans les PGES.</p>	<p>Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE.</p>
<p>1.3 OUTILS ET INSTRUMENTS DE GESTION Élaborer et mettre en œuvre adéquatement tous les outils et instruments de gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet. Ces outils et instruments renferment, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation des impacts environnementaux et Sociaux (décrit dans le PMPP et PGES) • Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) • Plan de suivi et d'établissement de rapports • Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour chaque un des deux sites • Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO). 	<p>Consultations publiques sur les instruments de gestion : entre octobre et novembre 2019</p> <p>Approbation des instruments de gestion par la Banque mondiale : d'ici fin novembre 2019</p> <p>Mise en œuvre des instruments de gestion : avant la mise en œuvre des sous-projets et activités concernés par ses outils respectifs</p>	<p>Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE.</p> <p>Appui d'autres consultants en sauvegardes si nécessaire.</p>
<p>1.4 GESTION DES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES Établir et mettre en œuvre des procédures de gestion des fournisseurs et prestataires et de leurs sous-traitants. Ces procédures doivent intégrer entre autres, des aspects pertinents du PEES y compris les documents et plans Environnementaux et Sociaux pertinents, le Plan de Gestion de la Main d'œuvre, les procédures de sécurité pour l'accès aux sites, et les normes ESHS dans les documents d'offre avec les contractants. Ensuite, s'assurer que les Prestataires et Fournisseurs respectent ces spécifications ESHS de leurs contrats respectifs.</p>	<p>Avant d'engager des Entrepreneurs (fournisseurs et prestataires)</p>	<p>Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE.</p>

Projet de Connectivité du Transport aérien dans la Région des Caraïbes – Haïti (CATCOP) Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)			
MESURES ET ACTIONS	CALENDRIER	ENTITÉ / AUTORITÉ RESPONSABLE	
NES 2 : EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL			
2.1	PROCÉDURES DE GESTION DE LA MAIN-D'OEUVRE : Établir, mettre en œuvre et mettre à jour des procédures de gestion de la main-d'œuvre, élaborées pour le Projet.	Avant l'approbation du Projet par la Banque. Ces procédures sont suivies tout au long de la mise en œuvre du Projet.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE.
2.2	MECANISME DE GESTION DE PLAINTES POUR LES TRAVAILLEURS Élaborer, maintenir et mettre en œuvre des procédures de gestion de plaintes pour tous les travailleurs du projet comme indiqué dans les procédures de gestion de la main-d'œuvre et en conformité avec la NES 2.	Le mécanisme de gestion des plaintes est opérationnel avant le recrutement de travailleurs pour le Projet, et est maintenu tout au long de la mise en œuvre du Projet.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE.
2.3	SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (SST) Élaborer, adopter et mettre en œuvre dans le cadre du projet des mesures relatives à la santé et la sécurité au travail qui sont spécifiées dans les PGES.	Avant le démarrage des travaux. Ces mesures sont maintenues tout au long de la mise en œuvre du Projet.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE.
NES 3 : UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES ET PRÉVENTION ET GESTION DE LA POLLUTION			
3.1	GESTION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES DANGEREUSES Élaborer des directives concernant la gestion des déchets et des matières dangereuses comme indiquées dans les PGES.	Avant le démarrage des travaux. Ces mesures et actions sont maintenues tout au long de la mise en œuvre du Projet.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE.
3.2	EFFICACITÉ DES RESSOURCES ET PRÉVENTION ET GESTION DE LA POLLUTION Les mesures relatives à l'utilisation efficace des ressources ainsi que la prévention et la gestion de la pollution sont prises en compte dans le PGES.	Ces mesures sont développées en même temps que les PGES. Elles sont mises en œuvre tout au long de la mise en œuvre du Projet.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE.
NES 4 : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES POPULATIONS			
4.1	SECURITE DU TRAFIC Adopter et mettre en œuvre des mesures et actions d'évaluation et de gestion des risques de la circulation et de la sécurité aérienne conformément aux PGES qui seront élaborés pour ce Projet.	Avant le démarrage des travaux. Ces mesures et actions sont maintenues tout au long de la mise en œuvre du Projet.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE. Appui de Prestataire

Projet de Connectivité du Transport aérien dans la Région des Caraïbes – Haïti (CATCOP)
Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)

MESURES ET ACTIONS		CALENDRIER	ENTITÉ / AUTORITÉ RESPONSABLE
4.2	SANTE ET SECURITE DES POPULATIONS Élaborer, adopter et mettre en œuvre les mesures et actions d'évaluation et de gestion des risques spécifiques et impacts sur les populations résultant des activités du Projet, comme par exemple les jours de trafic important, et inclure ces mesures dans les PGES à la satisfaction des exigences de la Banque.	Avant le démarrage des travaux. Ces mesures et actions sont maintenues tout au long de la mise en œuvre du Projet.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE. Appui de prestataire.
4.3	RISQUES DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE ET D'EXPLOITATION ET D'ABUS SEXUELS DURANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET Mettre à la disposition du Projet des fonds additionnels, si nécessaire, pour mettre en œuvre des mesures d'évaluation des risques de Violence Basée sur le Genre et d'Exploitation et d'Abus Sexuels qui peuvent survenir pendant la mise en œuvre du Projet.	Avant la signature de contrats avec les entrepreneurs. Ces mesures et actions sont maintenues tout au long de l'exécution du Projet.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE. Appui de Prestataire
4.4	PERSONNEL DE SECURITE Élaborer, adopter et mettre en œuvre un plan autonome de gestion du Personnel de Sécurité consistant suivant les recommandations de la NES4 à la satisfaction des exigences de la Banque.	Avant l'engagement du personnel de sécurité. Ces mesures et actions sont maintenues tout au long de la mise en œuvre du Projet.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE. Appui de Prestataire.

NES 5 : ACQUISITION DES TERRES, RESTRICTIONS À L'UTILISATION DES TERRES ET RÉINSTALLATION FORCÉE

Non Applicable

NES 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES BIOLOGIQUES

6.1	RISQUES ET EFFETS SUR LA BIODIVERSITÉ Mettre en œuvre des mesures et actions ciblées à la minimisation des risques et effets sur la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles (selon les actions élaborées et présentées dans les instruments de gestion des impacts environnementaux et sociaux pertinents comme les PGES) (applicable aux activités d'investissement et aux activités d'assistance technique du Projet).	Pendant la durée du Projet.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE. Appui de Prestataire.
-----	---	-----------------------------	---

NES 7 : POPULATIONS AUTOCHTONES / COMMUNAUTÉS LOCALES TRADITIONNELLES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE HISTORIQUEMENT DÉFAVORISÉES

Non Applicable

NES 8 : PATRIMOINE CULTUREL

Non Applicable

Projet de Connectivité du Transport aérien dans la Région des Caraïbes – Haïti (CATCOP) Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)			
MESURES ET ACTIONS	CALENDRIER	ENTITÉ / AUTORITÉ RESPONSABLE	
NES 9 : INTERMÉDIAIRES FINANCIERS			
Non Applicable			
NES 10 : MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES ET INFORMATION			
10.1	PREPARATION ET MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES Élaborer et mettre en œuvre un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) préparé pour le Projet.	PMPP préparé (12/2020) et sera publié avant l'évaluation du Projet, consulté, et mise en œuvre tout au long le Projet.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE.
10.2	MECANISME DE GESTION DE PLAINTES Élaborer, adapter et rendre effectif un Plan de Mécanisme de Gestion de Plaintes comme décrit dans le PMPP.	Avant l'évaluation du Projet par la Banque et tout au long de la mise en œuvre du Projet.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE.
RENFORCEMENT DE CAPACITE (FORMATION)			
RC1	FORMATIONS POUR LES ACTEURS DU PROJET Formation pour le Personnel de l'UCE engagé sur le Projet, les Parties Prenantes et les bénéficiaires sur : les aspects spécifiques de l'évaluation environnementale et sociale, <ul style="list-style-type: none"> • les aspects de santé et sécurité aux chantiers et celles des populations, • la sécurité du trafic, • les questions de violence sexiste, • le code de conduite, • préparation et réponse aux situations d'urgence • autres (à déterminer en fonction des besoins). 	Après l'approbation de la Banque. Tout au long de la mise en œuvre du Projet	Banque mondiale Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE.
RC2	FORMATION DES TRAVAILLEURS DU PROJET Organiser des séances de formations à l'intention des travailleurs du Projet afin de mieux faire connaître à eux les risques et d'atténuer les effets du Projet concernant la santé et sécurité au travail (SST) pour les travailleurs, et les effets sur les populations locales et les usagers des aéroports.	Tout au long de la mise en œuvre du Projet	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE.
RC3	FORMATION POUR LES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES Organiser une séance de formation à l'intention des fournisseurs et prestataires sur les risques et impacts sociaux et environnementaux et les exigences des NES.	Avant le démarrage des travaux.	Coordonnateur de l'UCE avec le support de la Cellule Environnementale et Sociale de l'UCE.